

## Interpellation concernant la consommation énergétique de nos bâtiments communaux

Notre commune vise une politique énergétique durable et responsable. Du reste, notre municipalité a décidé d'obtenir le label Cité de l'énergie et de rejoindre ainsi les 361 communes déjà labellisées en Suisse.

De ce fait, nous nous permettons de soulever divers problèmes concernant notre consommation d'énergie dans certains bâtiments communaux.

En effet, nous constatons régulièrement des lumières allumées toute la nuit ou tout le weekend dans divers centres scolaires. Une mise en place de minuteries avec un réglage des plus fins (entre autre dans le bâtiment de la maison de commune) pourrait y remédier. Il arrive également que les projecteurs des terrains de foot restent allumés longtemps après les séances d'entraînement voire même toute la nuit (début de la 2<sup>ème</sup> semaine de février). Concernant le chauffage de tous les bâtiments communaux, il serait intéressant d'analyser leur consommation (au Corbier, par exemple, la porte reste régulièrement ouverte...), pour voir s'il ne serait pas possible d'en diminuer la consommation.

Ainsi, nous souhaiterions savoir :

- Où en sommes-nous dans le dossier « Cité de l'énergie » ?
- Quelles sont les mesures mises en place pour l'obtention de ce label « Cité de l'énergie » ?
- Qu'est-ce qui a été fait concernant la consommation énergétique des bâtiments ?
- Quels sont les assainissements effectués et ceux prévus ?
- Ne serait-il pas pertinent d'afficher dans tous les bâtiments communaux des indicateurs qui mentionneraient l'évolution de la consommation énergétique desdits bâtiments ? Ceci permettrait à tous les utilisateurs de ces infrastructures de constater combien consomme tel ou tel bâtiment, les améliorations à faire et les efforts fournis par la commune pour diminuer la consommation énergétique du bâtiment en question. (voir l'exemple au projecteur)

Nous souhaiterions obtenir une réponse officielle, selon l'art. 33 al.4, du Conseil Communal.

En vous remerciant par avance, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations

Muraz, le 23 février 2015

Reçu le 23.02.15 Jautz

Pour l'ADG : Nathalie Cretton

